

## **LE CDI ...**

### **... règlement et fonctionnement du lieu**

Le CDI est un lieu de partage, de recherches, de lecture... Votre présence au CDI, en dehors de cours avec un(e) enseignant(e) est **motivée**.

Que ce soit pour faire vos devoirs, consulter le journal, lire un magazine, une BD, faire des recherches sur Internet, travailler en commun avec des camarades, consulter votre messagerie, etc. ; vous savez « **pourquoi vous venez au CDI** ».

#### **En arrivant au CDI ...**

- Installez-vous dans le calme évitez de parler trop fort, pensez à vos camarades qui eux aussi ont besoins de calme et de tranquillité pour travailler.
- L'usage du téléphone portable est proscrit

#### **Au CDI, quelques obligations ...**

- Avoir un projet de recherche, de lecture ...
- Ranger systématiquement ce que l'on a utilisé (*livres, ordinateurs, chaises, ...*) à la bonne place
- Fermer votre session et déconnecter l'ordinateur utilisé
- Les jeux en ligne ne sont pas autorisés, les recherches scolaires et professionnelles sont prioritaires

#### **... et aussi des droits ...**

- Effectuer des recherches en utilisant les ressources à votre disposition : Internet, les ouvrages documentaires (*manuels, dictionnaires, atlas, ouvrages scientifiques, techniques, historiques, philosophiques ...*) les fictions (*romans, nouvelles, théâtre, poésie, BD, mangas, albums, ...*), les périodiques (*presse locale, revues professionnelles, magazines généralistes et/ou scientifiques, ...*)
- Consulter les sites de recherche d'emploi, de stages
- Un portail d'accès spécialisé est opérationnel sur tous les ordinateurs et vous propose de nombreux sites utiles
- N'hésitez à faire part de vos coups de cœur de lecture à la professeure documentaliste, de même que de vos envies d'expositions, de films, de livres, de sorties culturelles... elle est à votre écoute !

#### **Un seul mot d'ordre donc, le respect de tout un chacun, du lieu et du matériel ...**

- Des personnes (*élèves et adultes*) de l'établissement.
- Des ouvrages, du matériel informatique, du mobilier et de la propreté des locaux (*pas de consommation de boissons ou de nourriture*).
- Du règlement intérieur du lycée et de celui du CDI, ainsi que de la charte informatique/internet de l'établissement.